



**Etablissement primaire et  
secondaire de Genolier**

Ch. de la Brégentenaz 11

**CH-1272 Genolier**

Tél. : 022 557 54 80

Fax : 022 557 54 88

E-mail : [eps.genolier@vd.ch](mailto:eps.genolier@vd.ch)

Aux parents des élèves  
de l'EPS Genolier

Genolier, le 31 janvier 2019

### **Marche à suivre en cas d'évènement imprévisible**

Madame, Monsieur,

L'expérience nous montre que certains événements naturels (tempête de neige, gel, autres) peuvent avoir une influence sur le maintien des cours. Bien que cette décision ne soit prise qu'en dernier recours, il pourrait arriver que la direction décide de la fermeture partielle ou totale de l'Etablissement.

Cependant, il nous est difficile de communiquer rapidement à une grande échelle sur des décisions prise de manière tardive. C'est pourquoi, si des événements particuliers devaient être annoncés (météorologiques ou autres), nous vous prions de vous rendre sur le site internet de l'Etablissement où vous trouverez toutes les informations officielles et utiles :

[www.epsge.ch](http://www.epsge.ch)

Vous pouvez également consulter le site internet de l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et environs à l'adresse suivante :

[www.aisge.ch](http://www.aisge.ch)

Afin d'éviter au maximum les risques, nous vous rappelons quelques consignes lorsque les conditions sont particulièrement difficiles (neige abondante, blizzard qui crée des congères, routes barrées suite à un accident, etc.) empêchant les élèves et les enseignants de se rendre à l'école.

Sauf information disponible sur notre site internet, les élèves viennent à l'école. Cependant, les parents restent juges en dernier recours selon leur lieu d'habitation et la gravité de la situation de prendre une décision contraire en informant le secrétariat de l'école.

#### **Si le bus/train a plus de 20 minutes de retard par rapport à l'horaire habituel.**

- Les élèves des classes de 7P à 11S ont la consigne de rentrer chez eux ou chez un autre camarade plutôt que de rester au froid.
- Les élèves des classes 1P à 6P ont la consigne de rentrer chez eux si leurs parents sont présents ou chez un camarade si les parents se sont organisés. S'ils n'ont pas d'autres solutions, ils se rendent à l'école du village même s'ils sont scolarisés ailleurs.

- Personne ne rejoint son domicile dans un autre village de sa propre initiative, que ce soit à pied, en voiture, en stop ou par un autre moyen.
- Dans les villages, les enseignants qui ont pu rejoindre l'école ont pour consigne d'accueillir tous les élèves et d'assurer une permanence jusqu'à l'arrivée de leurs collègues.
- Aucun élève présent à l'école n'est laissé sans surveillance.

Si aucun enseignant ne peut être présent dans une école, la Direction prend d'autres mesures d'accueil en informant les autorités scolaires du village concerné.

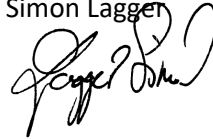
Les maîtres restent avec les élèves tant que la Direction ne les libère pas de cette fonction.

Si les conditions s'améliorent en cours de matinée, les parents peuvent se renseigner dès 10h30 pour savoir si l'école a lieu l'après-midi en se rendant sur le site internet de l'Etablissement.

Nous espérons que ces quelques précisions permettront de faire face aux aléas météorologiques, tout en assurant la sécurité de tous les élèves.

Tout en restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Simon Laggen



Directeur EPS Genolier